Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 073-287312011-20260930-AR_2026_190-AR

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

ARRETE n° 2026-190

Objet : Modification de l'arrêté n°2026-46 du 24 février 2026 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (session 2026).

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2025-360 du 18 avril 2025 portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n°2026-46 du 24 février 2026 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (session 2026),

Considérant que pour des raisons de contraintes matérielles d'organisation et du nombre des inscriptions effectives, il s'avère nécessaire d'accueillir les candidats desdits concours en d'autres lieux que ceux cités à l'article 4 de l'arrêté n°2026-46 du 24 février 2026 susvisé,

ARRETE

Article 1 : Modification des lieux des épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté n°2026-46 du 24 février 2026 susvisé est modifié comme suit :

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (session 2026) **se dérouleront le mercredi 14 octobre 2026**, au salon Lamartine du « Casino Grand Cercle » d'Aix-les-Bains, à la salle Savoyarde de « l'Espace François Mitterrand » à Montmélian ainsi qu'au centre d'examen du Centre de gestion de la Savoie, sur le site du Parc d'activités « d'Alpespace », à Porte-de-Savoie.

Cdg 73 - Parc d'activités Alpespace - 113, voie Albert Einstein - Francin - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 - Fax : 04 79 70 84 84 - www.cdg73.fr - contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 073-287312011-20260930-AR_2026_190-AR

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2026-46 du 24 février 2026 précité demeurent inchangées.

Article 3 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à PORTE-DE-SAVOIE, le 30 septembre 2026

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 13 octobre 2026